

20231221 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/54071/la-justice-desavoue-le-departement-de-lain-et-demande-de-loger-les-mineurs-isoles-etrangers>

[Actualités](#)



Des mineurs isolés dans une école désaffectée de Paris en 2022. Crédit : Utopia 56

La justice désavoue le département de l'Ain et demande de loger les mineurs isolés étrangers

Par [Charlotte Boitiaux](#) Publié le : 21/12/2023

Le tribunal administratif de Lyon a suspendu mercredi la décision du département de l'Ain qui avait arrêté, à partir du 1er décembre et pendant trois mois, l'hébergement des mineurs isolés étrangers. "Le juge a considéré que mettre à l'abri des mineurs isolés relevait du service public, et qu'on ne peut pas suspendre la mission de ce service public", a déclaré l'avocat des associations d'aide aux migrants qui avaient déposé un recours devant la justice.

Les juges administratifs de Lyon ont suspendu provisoirement mercredi 20 décembre la décision prise par le département de l'Ain d'arrêter pendant trois mois la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés, à compter du 1er décembre.

Le Département indique "prendre acte de la décision du tribunal administratif de Lyon", [a indiqué la Voix de l'Ain.](#)

Pour Lionel Crusoé, l'un des trois avocats des associations d'aide aux migrants (dont le Gisti, InfoMie et la Ligue des droits de l'Homme) qui avaient porté l'affaire devant la justice, la décision est un juste retour des choses. "Nous avons eu un juge qui a considéré qu'il y avait urgence à loger des jeunes laissés sans solutions, en situation de détresse", explique-t-il à InfoMigrants. "Le juge a considéré que mettre à l'abri des mineurs isolés relevait du service public, et qu'on ne peut pas suspendre la mission de ce service public".

"Le dispositif explose"

Retour sur les faits. Début décembre 2023, le conseil départemental de l'Ain avait annoncé la suspension "pour une période d'au moins trois mois" de la prise en charge des nouveaux mineurs étrangers non accompagnés (MNA), faute de "capacités d'accueil et d'encadrement".

"Le dispositif explose", se justifiait alors le département, situé non loin de la frontière italienne. L'Ain a fait part de son désarroi [dans un communiqué publié jeudi 30 novembre](#). En cause : le maintien de jeunes majeurs dans le dispositif faute de places ailleurs (dans les structures de droit commun), les réorientations depuis les autres départements, et les arrivées directes, c'est-à-dire les jeunes qui se présentent d'eux-mêmes.

>> À (re)lire : [Mineurs non-accompagnés : tout savoir sur votre prise en charge à votre arrivée en France](#)

"Malgré l'ouverture de plus de 150 places d'hébergement en 2023, le Département ne dispose plus de solutions, ni temporaires, ni pérennes" pour les nouveaux jeunes migrants, soulignait le communiqué, le territoire étant "confronté depuis des mois à une augmentation massive d'arrivées" et à la "difficulté croissante" pour ses partenaires "de recruter des encadrants éducatifs formés" dans les structures de prise en charge.

Le Territoire de Belfort a eu gain de cause

En septembre, le conseil départemental du Territoire de Belfort avait adopté à l'unanimité la même motion que celle de l'Ain pour "limiter la prise en charge directe" des mineurs étrangers isolés. [Cette fois-ci, la justice est allée dans leur sens](#). "Le tribunal a estimé qu'il n'y avait pas de 'caractère d'urgence'", précise encore l'avocat Lionel Crusoé qui a annoncé "contester cette décision" tombée le 13 décembre.

Le juge des référés a conclu, en effet, qu'à Belfort, "la condition d'urgence n'était pas satisfaite dès lors que la motion contestée ne préjudiciait pas de manière grave et immédiate aux intérêts défendus par les associations requérantes."

Avant l'été, plusieurs autres départements, également confrontés à un afflux de mineurs isolés étrangers notamment, avaient déjà alerté sur une situation "intenable".

>> À (re)lire aussi : [Mettre à l'abri les mineurs isolés de Calais : un défi quotidien](#)

[Dans le Pas-de-Calais, la situation est devenue très difficile](#), selon les associations. L'errance des mineurs isolés dans le département s'aggrave "de semaine en semaine", alertaient Médecins du Monde, Utopia56, Ecpat, le Secours Catholique et la Cimade dans une lettre commune diffusée jeudi 26 octobre. Leurs équipes "constatent avec inquiétude depuis le mois de juillet 2023 une hausse importante des refus de prise en charge dans le dispositif d'accueil provisoire d'urgence". En cause, toujours : le manque de places.

Paris débordée par les mineurs isolés

À Paris aussi, le sort des mineurs isolés alarme les associations d'aide aux migrants. [Environ 400 jeunes avaient dormi dans un parc de Belleville](#), dans le nord de la capitale, pendant plusieurs mois, avant d'être pris en charge. Faute de places dans les structures adéquates, ils ont été orientés vers des hébergements pour adultes, dans des Centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES).

De nombreux autres mineurs vivent aussi à la rue, hors des radars de l'État et des ONG. Pour tous ces jeunes non pris en charge, le risque de sombrer dans la pauvreté, la délinquance, et

dans les filets des réseaux d'exploitation, est important, soulignait en 2022, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives.

En septembre 2023, [l'association des Midis du Mie, spécialisée dans l'aide aux mineurs à Paris, avait annoncé qu'elle arrêterait ses activités de distributions de nourriture.](#) L'association s'est dite dépassée par le nombre de jeunes sans hébergement dans les rues de la capitale et assure n'avoir reçu aucune aide de la Ville et de la préfecture.